



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2605

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Secteur Meunier - Etudes et travaux de requalification de l'entrée nord - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 16 mars 2018****Délibération n° 2018-2605**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Secteur Meunier - Etudes et travaux de requalification de l'entrée nord - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de l'entrée nord secteur maison Meunier à Saint Didier au Mont d'Or est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

**I - Contexte du projet**

Le projet de requalification se situe avenue de la République, à l'entrée nord du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or, dans le secteur de la maison Meunier attenant au groupe scolaire public du bourg.

Plusieurs projets sont imbriqués sur ce secteur :

- la réhabilitation en cours de l'ensemble bâti de la maison Meunier sous maîtrise d'ouvrage communale, afin d'accueillir un équipement public communal à vocation culturelle (bibliothèque, espace intergénérationnel, salle d'exposition/de rencontre), dont l'ouverture au public est prévue en septembre 2018,
- l'aménagement des espaces publics en 2 phases, pris en charge par la Métropole de Lyon, comprenant dans un premier temps la réalisation du parvis de la maison Meunier, la mise en accessibilité de l'équipement et l'aménagement de l'avenue de la République, et à terme l'aménagement d'une place piétonne de centre bourg,
- la réalisation à plus long terme d'une opération de logements (dont logements sociaux) sur le tènement Meunier se situant à l'est de la place du Monument aux Morts.

Le secteur de la maison Meunier est très représentatif des qualités paysagères et patrimoniales caractéristiques des Monts d'Or avec des bâtisses remarquables et des murs en pierres dorées qui viennent qualifier l'espace public.

La topographie du lieu, facteur de fortes contraintes pour l'aménagement et l'accessibilité du site, ouvre une vue panoramique remarquable embrassant le Mont Cindre et la silhouette urbaine lyonnaise, depuis le parvis de la maison Meunier.

Les études préalables font apparaître sur l'avenue de la République, qui constitue un axe structurant de la Commune, un problème de vitesse des véhicules en provenance du nord et un besoin d'élargissement des trottoirs et de sécurisation des traversées et des cheminements piétons.

## II - Les objectifs du projet

Le projet de requalification a pour objectifs principaux de mettre en valeur et d'apaiser les espaces publics de l'entrée nord du centre-bourg en réduisant la vitesse des véhicules, d'améliorer le confort et la sécurité des cheminements piétons, d'aménager le parvis de la maison Meunier et d'organiser son accessibilité depuis l'espace public en contrebas, de préfigurer la future place basse en prenant en compte l'opération de construction de logements et le projet urbain dans sa globalité.

Il est proposé d'aménager l'ensemble du secteur en zone 30 afin de sécuriser les déplacements pour tous les modes (piétons, cycles, bus, voitures et engins) aux abords d'équipements publics structurants.

Les aménagements proposés en phase1 du projet de requalification consistent en :

- la réalisation du parvis de la maison Meunier et du jardin suspendu ouvrant une vue en belvédère sur le vallon d'Arche,
- la rénovation des murs de soutènement en vue de sécuriser le jardin devenu une installation ouverte au public,
- la construction d'un escalier rampe permettant l'accessibilité pour tous à ce jardin et à l'équipement communal depuis la place en contrebas,
- l'aménagement d'un espace central provisoire dans l'attente de la future opération de logements, comprenant le remblaiement de la rue de la Résistance en partie nord afin de permettre l'accessibilité à l'équipement communal et de retrouver la même altitude sur toute la largeur de l'espace public depuis l'avenue de la République jusqu'à la future façade des logements,
- l'aménagement d'un espace fonctionnel en contrebas en partie sud gérant les différents accès,
- l'aménagement de l'avenue de la République en zone 30 afin d'apaiser la circulation et d'offrir de la place à tous les modes, ainsi que la mise en accessibilité des arrêts de bus existants,
- la réfection de l'éclairage public sur l'ensemble du périmètre opérationnel (Commune de Saint Didier au Mont d'Or).

## III - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

Le projet d'aménagement des espaces publics de la maison Meunier relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole de Lyon au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, et d'espaces piétonniers et cyclables des espaces publics ;
- la Ville de Saint Didier au Mont d'Or au titre de ses compétences en matière d'espaces verts et de maintenance des murs de soutènement clôturant le jardin communal attenant à l'établissement recevant du public (ERP).

Pour obtenir la meilleure cohérence et la meilleure coordination possible des interventions, il est apparu pertinent que la mise en œuvre de l'ensemble des travaux soit conduite par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en qualité de maître d'ouvrage unique de l'opération, cette possibilité étant prévue par l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée susvisée.

Le montant des études et travaux objet de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'aménagement des espaces publics de la maison Meunier, a été estimé à 1 173 000 € TTC.

La prise en charge de ces investissements ressort comme suit :

- Métropole de Lyon : 1 009 000 € TTC,
- Ville de Saint Didier au Mont d'Or : 164 000 € TTC.

En revanche, la Commune de Saint Didier au Mont d'Or assumera seule la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de l'éclairage public.

#### IV - Individualisation d'autorisation de programme

Une individualisation d'autorisation de programme est demandée permettant de financer les études et les travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics.

Le montant total de l'opération est estimé à 1 173 000 € TTC (date de valeur janvier 2018) sur le budget principal. Les dépenses d'études ont déjà été financées à hauteur de 104 250,12 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve:

a) - les travaux de requalification de l'entrée nord de Saint Didier au Mont d'Or, secteur maison Meunier,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Ville de Saint Didier au Mont d'Or pour le projet d'aménagement des espaces publics de la maison Meunier.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et l'ensemble des actes afférents à son exécution.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagement urbain pour un montant de 1 068 749,88 € TTC en dépenses et 164 000 € en recettes au budget principal et 110 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement :

- à la charge du budget principal pour un montant de 1 068 749,88 € TTC en dépenses et 164 000 € TTC en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 630 000 € en dépenses en 2018,
- . 428 749,88 € en dépenses et 164 000 € en recettes en 2019,
- . 10 000 € en dépenses en 2020 sur l'opération n° 0P06O5315 ;

- à la charge du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 110 000 € HT en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 110 000 € HT en dépenses en 2019 sur l'opération n° 2P06O5315.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à :

- budget principal, à 1 173 000 € TTC en dépenses, compte tenu de l'autorisation de programme études mise en place pour un montant de 104 250,12 € TTC et à 164 000 € en recettes,

- budget annexe de l'assainissement à 110 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.**